

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient Présents : M. MOUNOURY, Mme MAZIERE, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme MASSONNEAU, M. HOUSSINOT, Mme BROHAN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme SAISON,

Absents excusés : Mme DELEMER, pouvoir à M. BARRAULT
Mme SPOTE, pouvoir à Mme MASSONNEAU
M. QUENTIN, pouvoir à M SARRAZIN
M. CORREIA
M. BOUCHER

Madame BROHAN est élue secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ **Approuve** les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2017.

Carte scolaire bus lignes régulières 134 € pour l'année scolaire 2017/2018 pour les collégiens

(Tarif dégressif)	Part parentale	Part communale
- Pour le 1 ^{er} enfant	86.00 Euros/an	48.00 €
- Pour le 2 ^{ème} enfant	63.00 Euros/an	71.00 €
- Pour le 3 ^{ème} enfant	28.00 Euros/an	106.00 €
- Boursier	37.00 Euros/an	

Carte scolaire bus lignes régulières 242.10 € pour l'année scolaire 2017/2018 pour les lycéens

(Tarif dégressif)	Part parentale	Part communale
- Pour le 1 ^{er} enfant	194.10 Euros/an	48.00 €
- Pour le 2 ^{ème} enfant	71.10 Euros/an	71.00 €
- Pour le 3 ^{ème} enfant	136.10 Euros/an	106.00 €

13 voix POUR

Carte IMAGINE'R

Décide de porter la participation de la commune aux frais de la carte Imagine'R à 64 € pour les collégiens et lycéens.

13 voix POUR

RESTAURANT SCOLAIRE

- 1 ^{er} enfant/trimestre	151.50 Euros
- 2 ^{ème} enfant/trimestre	119.00 Euros
- 3 ^{ème} enfant/trimestre	91.00 Euros
- Ticket individuel/jour	5.60 Euros
- Familles extérieures à Corbreuse/trimestre	202.00 Euros

13 voix POUR

ETUDES DIRIGEES : tarif mensuel/enfant

- 4 jours par semaine	36.50 Euros
- 3 jours par semaine	27.50 Euros
- 2 jours par semaine	19.00 Euros
- 1 jour par semaine	10.00 Euros

13 voix POUR

FRAIS D'ECOLAGE

- Par an	540.00 Euros
----------	--------------

13 voix POUR

GARDERIE tarifs inchangés soit :

- Matin	1.80 Euros
- Soir	2.10 Euros

A partir du 2^{ème} enfant, le demi-tarif sera appliqué

13 voix POUR

◆ **Approuve** la signature avec la Région Ile de France et le Département de l'Essonne d'un nouveau contrat rural pour la réhabilitation et remises aux normes PMR – travaux de rénovation énergétique – remise aux normes électriques de la mairie de Corbreuse,

Approuve le programme des travaux pour un montant de 426 900.77 € HT, plafonné à 370 000 €.

Sollicite l'octroi par la Région Ile de France d'une subvention à hauteur de 40% de la dépense subventionnable soit 148 000 €

Sollicite l'octroi par le Département de l'Essonne une subvention à hauteur de 30% de la dépense subventionnable soit 111 000 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce contrat rural.

.13 voix POUR

◆ **Demande** la clôture du budget annexe M 49 de l'Eau Potable par intégration dans le budget M 14 de la commune.

Décide, au vu du compte administratif du budget annexe « Eau Potable » voté le 17 mars 2017 et des résultats de clôture du dit budget au 31 décembre 2016, de transférer au SIAEP de la région d'Ablis les excédents suivants :

Section d'exploitation : 102 342.56 €

Section d'investissement : 117 149.57 €

13 voix POUR

◆ **Accepte** les conditions de transfert de l'actif et du passif entre le budget M 14 de la commune et le budget « Eau Potable » du SIAEP de la Région d'Ablis.

13 voix POUR

◆ Vu les notifications de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation reçues après le vote du budget primitif de la commune,
Considérant la nécessité d'ajuster les comptes de crédits budgétaires,

Approuve les transferts de crédits suivants :

Recettes 7411 – dotation forfaitaire	+ 4 711.00 €
Recettes 74121 – dotation de Solidarité Rurale	+ 6 580.00 €
Recettes 74127 – dotation Nationale de Péréquation	+ 176.00 €
Dépenses 022 – dépenses imprévues	+ 11 467.00 €

13 voix POUR

◆ Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires en section d'investissement pour l'opération « Illuminations de Noel »

Autorise le transfert de crédits suivants :

Dépenses 020 – dépenses imprévues	- 980.00 €
Dépenses 21534-056 – illuminations de Noel	+ 980.00 €

13 voix POUR

◆ Vu la clôture du budget annexe M 49 de l'Eau Potable dans le budget M 14 de la commune.

Vu le transfert des excédents 2016 du budget eau au SIAEP de la Région d'Ablis,

Vu que le transfert des résultats de clôture vers le SIAEP fera l'objet d'écritures budgétaires dans le budget M 14 de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires,

Approuve les transferts de crédits suivants :

Fonctionnement	
Recettes 002 – excédent de fonctionnement	+ 102 342.56 €
Dépenses 678 – autres charges exceptionnelles	- 102 342.56 €
Investissement	
Recettes 001 – excédents d'investissement	+ 117 149.57 €
Dépenses 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés	- 117 149.57 €

136 voix POUR

◆ Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires en section d'investissement pour l'opération « signalisation »,

Autorise le transfert de crédits suivants :

Dépenses 21578-034 – signalisation	+ 3 500.00 €
Dépenses 21312-107 rénovation bâtiments scolaires	- 3 500.00 €

13 voix POUR

◆ **Prend connaissance** du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan pour l'année 2016.

◆ Vu l'exposition de peinture du 24 septembre 2017 organisée par la commune de Corbreuse,
Décide de demander une participation financière de 5 € aux peintres qui exposeront la journée.

13 voix POUR

◆ **Décide** de créer deux postes de 35 heures pour un besoin saisonnier pour les mois de juillet et août 2017 pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

13 voix POUR

◆ Considérant que les consorts BINANT vendent des parcelles boisées cadastrées A 342 et B 677 sur la commune de Corbreuse, contiguës aux parcelles communales,
Considérant que la commune de Corbreuse peut bénéficier du droit de préférence

Demande à exercer son droit de préférence

Autorise Monsieur le Maire à acquérir ces dites parcelles boisées au prix de 4 000 € avec une provision sur frais d'acte de 1 700 €.

13 voix POUR

◆ **Décide** d'adhérer au groupement de commandes constitué en sus de la commune de Corbreuse de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, et des communes de Breux-Jouy, La Forêt le Roi, le Val Saint Germain, Les Granges le Roi, Roinville, Richarville, Saint Chéron, Saint Cyr sous Dourdan, Sermaise pour satisfaire les besoins en matière de fourniture et d'approvisionnement en électricité.

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes

Autorise Monsieur le Maire à signer ce dit acte.

13 voix POUR

◆ **Décide** de verser à l'association « la souris en herbe » une subvention de 1 500 € pour l'année 2017.

12 voix POUR 1 ABSTENTION

◆ Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires au compte 6574 afin de verser la subvention à l'association « la souris en herbe »,
Autorise le transfert de crédits suivants :

Dépenses 022 – dépenses imprévues	- 1500 €
Dépenses 6574 – subventions aux associations	+ 1 500 €

12 voix POUR 1 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Elections sénatoriales : réunion du conseil municipal le 30 juin.
- ◆ Recensement de la population début 2018.
- ◆ Gros orage vendredi après-midi avec dégâts dans certains sous-sols.
- ◆ Travaux accessibilité de la cantine : en attente de l'avis de la commission accessibilité de la DDT.
- ◆ Problème de réception de la TNT : recenser le maximum de personnes qui reçoivent mal la TNT.
- ◆ Installation du haut débit : évaluer la qualité de services.
- ◆ Nuisances sonores : un rappel est à publier dans le prochain bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37